

# BON DE RESERVATION – ADHESION\* FCPE 2022-2023

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE .....

NOM ET PRENOM DU PARENT ADHERENT .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL + VILLE.....

N° de téléphone.....

MAIL DU PARENT (en majuscules) .....

Avez-vous un autre enfant inscrit à Daguin ou à Dassault : .....

## Choisissez le type d'adhésion\*

(\* Adhésion facultative pour la réservation des manuels scolaires

Adhésion obligatoire pour l'achat de fournitures : calculatrice, lunettes et livres TP)

- 14.35 € adhésion de base
- 4 € abonnement à la revue des parents
- 3.40€ si vous adhérez déjà dans un autre établissement pour 2022-2023 (justificatif obligatoire)
- 0 € si vous avez déjà un enfant sur Dassault OU Daguin

## Souhaitez-vous participer à la vie de la FCPE :

(Entourez votre réponse)

- |  |     |     |
|--|-----|-----|
| Être délégué au conseil de classe            | OUI | NON |
| Participer au Conseil d'Administration       | OUI | NON |
| Participer aux activités du conseil local    | OUI | NON |
| Participer à la Bourse aux livres (bénévole) | OUI | NON |
| Recevoir les informations de l'association   | OUI | NON |

## CLASSE RENTREE 2022-2023

### SECONDE

- Générale

### PREMIERE

- Générale
- STMG

### TERMINALE

- Générale
- STMG

## CHOIX DES SPECIALITES ET OPTIONS :

### DNL (Sections EURO)

- DNL Anglais
  - SVT
  - Hist-Géo
  - SES
- DNL Espagnol – SVT
- DNL Allemand - Maths

### OPTIONS

- Management et Gestion (seconde seulement)
- Histoire des arts (seconde seulement)
- Latin
- Italien
- Maths expertes (terminale seulement)
- Maths complémentaires (terminale seulement)
- DGEMC (terminale seulement)

### SPECIALITES (PREMIERE/TERMINALE GENERALES)

Cochez

3 spécialités pour les premières générales  
2 spécialités pour les terminales générales

- Maths
- Physique-Chimie
- SVT
- NSI
- SES
- HGGSP : Hist-Géo, Géopolitique et Sc Politiques
- LLCE Anglais
- LLCE Anglais Monde Contemporain
- HLP : Humanités, Littératures et Philosophie
- Histoire des arts

### STMG

Pour valider la commande des livres « consommables (TP) » 30 euros d'arrhes vous seront demandés à la réservation.

- Première
- Terminale
  - STMG RH
  - STMG GF
  - STMG MERC

### LANGUES

- Anglais
- Espagnol
- Allemand
- Chinois

### Calculatrices :

- TI-83 PREMIUM CE Edition Python : 75€
- Casio Graph 35+E II : 57€
- Numworks 76€

### Pour TP Physique/Chimie à partir de la 1ère

(Recommandé, non obligatoire) :

- Lunettes de protection : 7.50 €
- Sur -Lunettes (pour les élèves qui portent déjà des lunettes) : 9.50 €

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus et approuve le règlement Bourse Aux Livres.

Je m'engage à restituer les manuels scolaires en BON ETAT en fin d'année.

### SIGNATURE :

### Cadre réservé à notre association :

DATE	MONTANT VERSE	MODE DE PAIEMENT	N°CHEQUE/N°RECU

# REGLEMENT DE LA BOURSE AUX LIVRES

## L'adhésion :

L'adhésion à la FCPE est facultative si vous réservez seulement les manuels scolaires.

L'adhésion à la FCPE est obligatoire :

- Si vous commandez à notre association les livres « consommables », la calculatrice et/ou les lunettes de protection.
- Si vous souhaitez avoir des informations sur notre association comme les bulletins d'information mensuels de notre conseil local, les comptes-rendus de nos réunions, des CA, les informations liées à la vie du lycée en général.

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés au lycée Daguin et au lycée Dassault, vous ne paierez qu'une seule adhésion.

Si vous souscrivez une adhésion pour un enfant scolarisé dans un autre établissement en 2022/2023, vous paierez une adhésion réduite à 3.40€ à notre conseil local. Un justificatif vous sera demandé. L'adhésion est déductible des impôts, un justificatif est donné le jour de la remise des livres contre le paiement de votre adhésion.

## La bourse aux livres est organisée en 2 étapes :

### **1- La restitution des livres fournis par notre conseil local, la réservation des manuels scolaires et la commande des consommables, la calculatrice et/ou les lunettes de protection :**

Les livres doivent être restitués aux dates prévues selon notre planning.

- Les élèves de 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> doivent venir à nos permanences nous restituer les livres avec leur bon de réservation pour l'année suivante accompagné d'un règlement si vous souhaitez adhérer et/ou si vous souhaitez commander des livres consommables, la calculatrice et/ou les lunettes de protection.
- Les élèves de terminale doivent rendre tous leurs livres au plus tard le 24 juin.
- Les nouveaux élèves doivent également venir à nos permanences avec leur bon de réservation rempli accompagné d'un règlement si vous souhaitez adhérer et/ou si vous souhaitez commander des livres consommables et la calculatrice.

Les prix des consommables vous seront donnés à nos permanences.

- Pour valider la commande des livres « consommables » 30 euros d'arrhes vous seront demandés.
- Pour valider la commande des calculatrices, le montant total vous sera demandé.
- Pour valider la commande des lunettes de protection, le montant total vous sera demandé.

Le paiement par chèque libellé au nom de la FCPE Daguin, le paiement en espèces et en CB sont acceptés.

Notre conseil local peut accorder des facilités de paiement (ex : 3 chèques avec intervalles d'encaissement d'un mois). Vous pouvez aussi demander auprès de l'administration du lycée un dossier d'aide appelé Fonds Social Lycéen (FSL). Le responsable Bourse Aux Livres vous donnera toutes les informations nécessaires. Ce fonds social s'adresse aux familles en difficultés financières. Ces familles peuvent solliciter cette aide pour des dépenses liées à la scolarité comme les livres consommables, les frais de cantine ou les frais de transport.

### **2- La distribution des manuels scolaires, livres « consommables » et calculatrice.**

La distribution s'effectue suivant les dates prévues dans notre planning.

Aucun livre « consommable » ne sera distribué avant le paiement total de la commande.

En cas d'annulation de la commande vous devez nous en avertir avant le début des distributions fin août. Passé ce délai, les arrhes ne seront plus remboursés.

Si vous ne récupérez pas vos livres aux dates de distribution en Août et si nous ne recevons aucune nouvelle de votre part, les livres seront considérés comme abandonnés et notre conseil local pourra en disposer à sa convenance.

**L'élève s'engage à restituer les manuels scolaires en BON ETAT en fin d'année.**